

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

selon la directive des équipements sous pression 2014/68/UE

KONFORMITÄTSERKLÄRUNG

Nach Druckgeräterichtlinie 2014/68/EU



Le constructeur	PFEIFFER Chemie-Armaturenbau GmbH, D47906 Kempen
déclare que les vannes :	Vannes à boisseau sphérique revêtues de PFA de la série 20b (BR 20b) 021284 avec joint de presse-étoupe ainsi qu'avec presse-étoupe réglable <ul style="list-style-type: none">• avec motorisation pneumatique / électrique / hydraulique• avec embout d'arbre libre pour un montage ultérieur du servomoteur
<p>1. sont des équipements sous pression au sens de la directive européenne sur les équipements sous pression 2014/68/UE et sont conformes aux exigences de cette directive.</p> <p>2. ne doivent être utilisées que dans le respect de la notice de montage et de mise en service ► EB 20b.</p> <p>La mise en service de ces vannes à boisseau sphérique n'est autorisée que lorsque les vannes à boisseau sphérique sont raccordées des deux côtés à la tuyauterie, excluant ainsi tout risque de blessure. (Pour vannes à boisseau sphérique utilisées en bout de ligne, cf. ► EB 20b, Chapitre 1).</p>	

Normes appliquées :

AD 2000 Regelwerk	Normes pour les éléments sous pression du corps de vanne
--------------------------	--

Description du type et caractéristiques techniques :

Fiche technique PFEIFFER ► TB 20b REMARQUE : cette déclaration de conformité est valable pour toutes les variantes mentionnées dans ce catalogue.

Procédure d'évaluation de la conformité appliquée :

selon l'annexe III de la directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, module „H“
--

Nom de l'organisme certificateur :

N° ident. de l'organisme certificateur :

TÜV Rheinland Service GmbH Am Grauen Stein 51101 Köln	0035
--	------

Les modifications apportées aux vannes à boisseau sphérique et/ou aux sous-ensembles qui ont des répercussions sur les caractéristiques techniques des vannes à boisseau sphérique, sur l'utilisation conforme (cf. ► EB 20b, chapitre 1) et modifiant considérablement les vannes à boisseau sphérique ou un sous-ensemble livré avec celles-ci, rendent ces déclarations caduques.

Kempen, le 1er septembre 2022

Stefan Czayka
Directeur de la qualité / Responsable IMS